

Règlement du concours de dessin 2026

POURQUOI UN CONCOURS DE DESSIN ?

D'une simple pierre sculptée il y a 5 000 ans jusqu'aux formes colorées de Vasarely, Avignon a toujours été une ville de créateurs. Aujourd'hui, c'est à votre tour d'entrer dans l'histoire.

Pour aider les nouveaux talents à éclore, l'Institut Calvet suit fidèlement le vœu d'un homme passionné nommé Esprit Calvet, « Décerner un prix de cent livres, de deux en deux ans, à l'un de nos jeunes gens, âgé de moins de vingt-quatre ans, qui aura fait le meilleur dessin ... ».

C'est pour respecter cette belle promesse que le concours de dessin est une nouvelle fois ouvert, offrant ainsi une chance unique à chacun de s'exprimer.

Créez un dessin, et peut-être qu'un jour vous serez connu et reconnu comme l'a été parmi tant d'autres le peintre Pierre Grivolos, gagnant du Concours de l'Institut Calvet en 1843 ; ce prix lui permit de poursuivre ses études à Paris puis de revenir à Avignon pour fonder une Ecole Supérieure d'Arts qui a accueilli des artistes comme Clément Brun ou Auguste Chabaud.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les jeunes qui résident ou étudient à Avignon ou dans le Grand Avignon ayant entre 14 et 24 ans au 15 mai 2026, date d'ouverture du concours.

L'OEUVRE A PRESENTER

Le thème pour 2026 : « L'Amitié »

Le dessin doit être au format « Raisin (65 x 50) », souple et de qualité supérieure (jusqu'à 380 grammes) réalisé avec la technique de votre choix. Il ne peut pas être au format numérique.

Une feuille sera mise à disposition du candidat à l'Institut Calvet s'il le souhaite.

COMMENT PARTICIPER ?

Déposez votre dessin à l'Institut Calvet, au 63 rue Joseph Vernet, 3ème étage, 84000 Avignon avant le 14 septembre 2026 à 16h00 dernier délai. Au dos doivent apparaître vos nom, prénom, adresse, e-mail et numéro de téléphone. Une note de présentation de votre dessin est vivement recommandée, mais pas obligatoire.

Pour valider votre participation, la fiche d'inscription complétée et le règlement signé doivent impérativement nous parvenir au plus tard le 14 septembre 2026 à 16h00. Vous pouvez les transmettre en amont par e-mail ou les remettre en version papier, soit avant la date limite, soit au moment du dépôt de votre dessin.

LE JURY

- Des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Calvet
- Le Directeur de l'École Supérieure d'Art d'Avignon
- Un professeur d'arts graphiques de l'École Supérieure d'Art d'Avignon
- Des galeristes
- L'Académie des arts d'Avignon
- Le précédent lauréat

L'ensemble des dessins sera exposé lors de la cérémonie de remise des prix au cours de laquelle les « trois artistes en devenir » retenus par le jury seront récompensés.

L'Institut Calvet se réserve le droit de modifier, annuler ou reporter le concours pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants

LES PRIX.

De 14 ans à 16 ans	300 €
De 16 à 18 ans	600 €
De 18 ans à 24 ans	1 200 €

Ils seront versés uniquement au gagnant ou à son tuteur légal exclusivement par virement bancaire.

Seuls les dessins lauréats seront conservés par l'Institut Calvet pour abonder une collection qui pourra faire l'objet d'une rétrospective.

Règlementation protection des données – droit de reproduction

Les données récoltées seront traitées dans le cadre du RGPD (disponibles sur le site Internet de l'Institut : www.institutcalvet.fr)

Pour le bon déroulé du concours, l'Institut peut annuler les candidatures de personnes ayant un comportement ou un dessin inapproprié ou ne suivant pas le règlement et/ou les lois françaises, aucun visage ne doit être identifiable, les décisions du jury ne peuvent pas être contestées, un gagnant d'un précédent concours ne peut participer à nouveau.

Les dessins peuvent être publiés sur le site, les réseaux sociaux et sur tous supports de communication de l'Institut. En déposant le dessin, il sera demandé de signer un contrat de cession de droit d'auteur au profit de l'Institut Calvet.

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement (cocher la case)

Nom et signature du candidat

Signature du parent ou tuteur légal